

Effacement casier Judiciaire

Par MB1574, le 27/10/2019 à 00:54

Bonjour,

J'ai été condamnée pour usage de stupéfiant (cocaine), j'ai payé mon amende mais je suis désormais inscrite au casier judiciaire B2.

J'ai pour projet d'obtenir un Pvt pour l'Australie et ensuite m'installer au Canada. Je souhaite demander l'effacement de mon casier B2 dans 6 mois mais je doute que ce soiT suffisant car le délit reste inscrit sur le casier B1 si j'ai bien compris.

Est'il possible de demander l'effacement du casier B1 ? avec ou sans l'aide d'un avocat ?

Que dois-je faire pour maximiser mes chances tout en étant honnête pour mon immigration?

Merci d'avance pour vos reponses.

Par Tisuisse, le 27/10/2019 à 06:46

Bonjour,

Une information que vous ne donnez pas et qui est capitale : date de votre jugement ?

Pour l'effacement, il faut s'adresser au greffe du tribunal, avec ou sans avocat, qui vous répondra.

Par MB1574, le 27/10/2019 à 13:25

Date du jugement 19 septembre 2019

Par Tisuisse, le 28/10/2019 à 05:01

Alors, c'est beaucoup trop tôt pour demander cet effacement, il ne vous sera pas accordé.